Informations de base

2004/0025(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Contenu numérique européen: qualité, accès, utilisation, exploitation, eContentplus. Programme 2005-2008 **Subject** 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.30.25.02 Programmes et plans d'action sur l'information 4.40.08 Apprentissage des langues, langues régionales et locales	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	RÜBIG Paul (PPE-DE)	27/07/2004

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	VAN VELZEN W.G. (PPE-DE)	02/12/2003

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	VIRRANKOSKI Kyösti (ELDR)	09/03/2004
JURI Juridique et marché intérieur	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2605	2004-09-24
Transports, télécommunications et énergie	2589	2004-06-10
Agriculture et pêche	2643	2005-02-28

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Réseaux de communication, contenu et technologies	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/02/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0096	Résumé
25/02/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
06/04/2004	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
06/04/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A5-0235/2004	
21/04/2004	Débat en plénière		
22/04/2004	Décision du Parlement, 1ère lecture	T5-0364/2004	Résumé
30/04/2004	Publication de la proposition législative modifiée	COM(2004)0367	Résumé
24/09/2004	Publication de la position du Conseil	10458/4/2004	Résumé
14/10/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
18/01/2005	Vote en commission, 2ème lecture		Résumé
19/01/2005	Dépôt de la recommandation de la commission, 2ème lecture	A6-0002/2005	
26/01/2005	Débat en plénière		
27/01/2005	Décision du Parlement, 2ème lecture	T6-0016/2005	Résumé
27/01/2005	Résultat du vote au parlement		
28/02/2005	Approbation de l'acte par le Conseil, 2ème lecture		
09/03/2005	Signature de l'acte final		
09/03/2005	Fin de la procédure au Parlement		
24/03/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/0025(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 157-p3
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/6/24226

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0235/2004	06/04/2004	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0364/2004 JO C 104 30.04.2004, p. 0746-0981 E	22/04/2004	Résumé
Recommandation déposée de la commission, 2e lecture		A6-0002/2005	19/01/2005	
Texte adopté du Parlement, 2ème lecture		T6-0016/2005 JO C 253 13.10.2005, p. 0014-0028 E	27/01/2005	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	12302/2004	09/09/2004	
Position du Conseil	10458/4/2004 JO C 025 01.02.2005, p. 0019-0028 E	24/09/2004	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2004)0096	13/02/2004	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2004)0169	13/02/2004	
Proposition législative modifiée	COM(2004)0367	30/04/2004	Résumé
Communication de la Commission sur la position du Conseil	COM(2004)0659	08/10/2004	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)698	10/02/2005	
Document de suivi	COM(2011)0548	09/09/2011	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0665/2004 JO C 117 30.04.2004, p. 0049-0051	28/04/2004	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2005/0456 JO L 079 24.03.2005, p. 0001-0008	Résumé

Contenu numérique européen: qualité, accès, utilisation, exploitation, eContentplus. Programme 2005-2008

2004/0025(COD) - 24/09/2004 - Position du Conseil

La position commune adoptée à l'unanimité est conforme à l'objectif général de la proposition de la Commission. Les principaux points de divergence avec la proposition initiale et les amendements du Parlement européen sont les suivants :

- le Conseil souligne l'importance du rôle des PME et l'attention qu'il convient d'accorder à leur participation. En outre, il ajoute une référence explicite aux personnes ayant des besoins particuliers ;

- le Conseil insiste sur la nécessité de disposer de modèles commerciaux bien établis en vue d'obtenir un rendement économique plus important des services basés sur l'accès au contenu digital numérique et sa réutilisation ;

- la position commune précise la nécessité d'une cohérence et d'une complémentarité entre ce programme et d'autres politiques, programmes et actions communautaires pertinents. Il propose de s'adresser au comité du programme pour l'évaluation des projets pour lesquels la contribution communautaire devrait être égale ou supérieure à 1 mio EUR ;

- le Conseil estime que la Commission devrait travailler à la mise en oeuvre du programme en étroite collaboration avec les États membres et en toute transparence. La position commune modifie donc le texte initial en ce qui concerne la comitologie et privilégie une procédure de gestion ;

- en ce qui concerne le cadre financier du programme, la position commune réduit le montant total proposé par la Commission et fixe l'enveloppe financière à 135 mios EUR, dont 55,6 mios EUR pour la période allant jusqu'au 31/12/2006. En outre, elle avance à la mi-2006 le rapport sur la mise en oeuvre des lignes d'action.

Contenu numérique européen: qualité, accès, utilisation, exploitation, eContentplus. Programme 2005-2008

2004/0025(COD) - 22/04/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. W.G. VAN VELZEN (PPE-DE, NL), le Parlement européen a approuvé sur le fond le programme "e-Contentplus" sous réserve d'amendements portant notamment sur les dispositions budgétaires et financières. Le Parlement demande que le cadre financier pour la mise en oeuvre de l'action communautaire relevant de la décision pour la période allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008 soit fixé à 163 millions d'euros, dont 55,6 millions pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2006. Pour la période postérieure au 31 décembre 2006, le montant est à confirmer s'il est cohérent, pour cette phase, avec les perspectives financières en vigueur pour la période débutant en 2007. Les crédits annuels pour la période s'étendant de 2005 à 2008 sont autorisés par l'autorité budgétaire dans la limite des perspectives financières. La Commission est invitée à transmettre les résultats de ses évaluations quantitatives et qualitatives au Parlement européen et au Conseil ainsi que toute proposition visant à modifier la présente décision. Les résultats doivent être transmis avant la présentation du projet de budget général de l'Union européenne pour les exercices 2007 et 2009, respectivement. Le Parlement souhaite enfin préciser que les mesures prévues par le programme devraient viser à : - faciliter, au niveau communautaire, l'accès au contenu numérique, son utilisation et son exploitation dans les domaines d'intérêt général (ex : l'information publique, les contenus éducatifs, les résultats de la recherche scientifique et universitaire et les contenus culturels); - favoriser l'amélioration de la qualité et le renforcement des meilleures pratiques en ce qui concerne le contenu numérique entre les fournisseurs et les utilisateurs de contenu, et parmi les secteurs dans les domaines d'intérêt général; - renforcer la coopération entre les acteurs du secteur du contenu numérique.

Contenu numérique européen: qualité, accès, utilisation, exploitation, eContentplus. Programme 2005-2008

2004/0025(COD) - 30/04/2004 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée intègre tous les changements demandés par le Parlement européen en première lecture. Les amendements sont en ligne avec la proposition de la Commission et apportent des clarifications utiles pour la mise en oeuvre du programme eContentplus. Ils visent à : - clarifier la référence aux acteurs du marché du contenu numérique; - préciser le texte concernant les objectifs spécifiques; - garantir la cohérence des dotations annuelles avec les perspectives financières; - proposer d'envoyer les résultats des évaluations quantitatives et qualitatives au Parlement européen et au Conseil ainsi que toute proposition d'amendement de la Décision avant la présentation du budget prévisionnel de l'Union Européenne pour les années 2007 et 2009.

Contenu numérique européen: qualité, accès, utilisation, exploitation, eContentplus. Programme 2005-2008

2004/0025(COD) - 08/10/2004 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission considère que la position commune reprend en substance les amendements du Parlement et qu'elle ne modifie pas fondamentalement les objectifs ni la portée de sa proposition. Elle propose d'introduire quelques modifications supplémentaires dans la proposition originale, notamment en ce qui concerne le budget alloué pour l'exécution du programme.

Contenu numérique européen: qualité, accès, utilisation, exploitation, eContentplus. Programme 2005-2008

2004/0025(COD) - 27/01/2005 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Paul RÜBIG (PPE-DE, AT), le Parlement européen a approuvé la position commune sous réserve d'un amendement demandant que l'enveloppe financière prévue pour la mise en oeuvre des actions communautaires soit portée de 135 mios EUR comme proposé par le Conseil à 149 mios EUR pour la période allant du 01/01/2005 au 31/12/2008.

Contenu numérique européen: qualité, accès, utilisation, exploitation, eContentplus. Programme 2005-2008

2004/0025(COD) - 09/09/2011 - Document de suivi

Le présent rapport de la Commission concerne **l'évaluation finale du programme eContentplus (2005-2008)**, établi par la décision n° 456/2005/CE. Le programme couvrait une période de quatre ans du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008 et était doté d'un budget de 149 millions EUR, dont l'intégralité a été consacrée à des projets et des études ainsi qu'à la gestion (coûts liés à l'organisation d'évaluations de propositions et d'examens de projets).

L'objectif du programme était de rendre le contenu numérique européen plus accessible, plus utilisable et plus exploitable en facilitant la création et la diffusion d'informations, dans des domaines d'intérêt public, au niveau de l'UE.

Évaluation : selon les évaluateurs, le programme a joué un rôle de catalyseur et il a atteint les objectifs définis dans la décision. En regroupant des consortia paneuropéens et en contribuant à la création de jeux de données et de services transfrontaliers, **eContentplus est parvenu à créer de meilleures conditions d'accès, d'utilisation, de réutilisation et d'exploitation du matériel numérique**, ce qui a débouché sur l'élaboration de produits et services à valeur ajoutée dans toute l'Europe dans les domaines cibles sélectionnés. La plupart des projets n'auraient pas été réalisés sans un concours financier du programme.

- Au niveau des projets, des résultats tels que la **création de la bibliothèque numérique européenne Europeana**, point d'accès multilingue commun au patrimoine culturel numérique de l'Europe, n'auraient pas été obtenus. La création de ce projet phare, autour duquel gravitent quelque 20 projets satellites, donnant accès à environ 17 millions de références culturelles provenant de plus de 1.500 institutions culturelles européennes (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'agrégateurs), est une réussite majeure.

Concernant le **contenu pédagogique**, le projet MELT, par exemple, met à la disposition des écoles un portail d'échange de ressources pédagogiques proposant plus de 130.000 ressources et contenus pédagogiques ouverts provenant de nombreux pays et fournisseurs différents, y compris 17 ministères de l'Éducation.

Dans le domaine de **l'information géographique**, le projet EURADIN mettra en œuvre, testera et validera une solution pilote pour une infrastructure européenne de référence que tous les États membres pourront utiliser afin de satisfaire aux recommandations de la directive INSPIRE.

- L'impact sur les organisations participant au programme est difficile à estimer étant donné que de nombreux projets sont encore en cours ou à peine terminés. Il faut toutefois noter que les projets eContentplus ont contribué, par exemple, à la **conversion en texte numérique de plus de 20 millions de pages** de livres et de journaux détenus par les bibliothèques nationales.

Dans le domaine des bibliothèques numériques, le programme a mis en évidence un certain nombre de **défis à relever** :

- pour financer des opérations de numérisation de grande envergure, il faut **augmenter le financement public** et avoir également recours à des initiatives conjointes avec des partenaires privés, à condition qu'elles permettent de rendre le patrimoine culturel européen commun accessible en ligne au plus grand nombre ;
- la **fragmentation** et la complexité du système actuel d'octroi de licences entravent également la numérisation d'une grande partie du patrimoine culturel européen récent ;
- il convient **d'améliorer les procédures d'autorisation de droits** et de clarifier le rôle et les responsabilités des organisations privées et publiques chargées de la numérisation des œuvres orphelines ainsi que des œuvres protégées qui ne sont plus disponibles dans le commerce.

Recommandations : compte tenu de la demande croissante de contenu numérique en Europe, un **soutien permanent** au niveau européen est nécessaire pour accroître la disponibilité de contenu numérique européen, en particulier dans des domaines d'intérêt public où la progression risque d'être lente et où l'accès au contenu est restreint, notamment, par des entraves linguistiques et culturelles. L'évaluation formule quelles recommandations pour des actions ultérieures:

- le financement doit aller de pair avec des objectifs stratégiques clairs et définis pour pouvoir générer des résultats plus durables avec un impact plus important ;
- l'initiative sur les bibliothèques numériques doit continuer à bénéficier du soutien économique de la Commission européenne afin de garantir la poursuite du développement d'Europeana et de services analogues au niveau européen ;
- les informations du secteur public (ISP) ont une énorme valeur économique mais elles ne sont pas encore suffisamment exploitées. La mise en œuvre de la directive 2003/98/CE concernant la réutilisation des informations du secteur public doit continuer à être soutenue par des activités exploitant de manière optimale la réutilisation des ISP en Europe et libérant tout leur potentiel économique ;
- afin de continuer à stimuler le partage d'informations géographiques entre les organismes du secteur public et les citoyens, il convient de soutenir des projets destinés à favoriser la création d'un environnement électronique plus normalisé pour le stockage et l'harmonisation des jeux de données géographiques couvrant un ou plusieurs des thèmes énumérés dans la directive INSPIRE;
- la Commission européenne doit continuer à mettre l'accent sur la dimension multilingue et la dimension multiculturelle du programme ;
- les simplifications de la convention de subvention du programme eContentplus, la publication d'une définition claire des objectifs du programme et des critères d'attribution ainsi que le processus d'évaluation en deux phases ont eu des effets très positifs. Ils doivent être pris en compte pour les conventions mettant en œuvre des programmes de financement ultérieurs ;
- les réseaux de meilleures pratiques doivent être envisagé pour les activités de financement visant à atteindre des solutions concurrentielles et innovantes ;
- enfin, dans le domaine du contenu pédagogique, une action permanente est nécessaire pour encourager la mise en œuvre de systèmes d'échange efficaces sensibles au contexte, ainsi que de la normalisation des technologies d'apprentissage.

Conclusions : compte tenu de la nécessité de continuer à soutenir au niveau européen des actions permettant d'accroître la disponibilité du contenu numérique européen, des actions sont en place depuis 2009, dans le cadre du programme d'appui stratégique en matière de technologies de l' information et des communications.

Les thèmes énumérés dans les programmes de travail pour 2009 et 2010 sont conformes à la recommandation des évaluateurs selon laquelle les actions de financement doivent se rapporter à des objectifs stratégiques clairement définis. Les objectifs pour ces thèmes visent à promouvoir des projets dans les domaines suivants: les bibliothèques numériques; la numérisation et l'accessibilité en ligne du contenu culturel et la conservation numérique; l'accès, la diffusion et la conservation de l'information scientifique à l'ère numérique et la réutilisation des informations du secteur public.

Conformément aux recommandations du groupe de réflexion sur la numérisation du patrimoine culturel européen, le programme d'appui stratégique en matière de TIC servira à encourager la numérisation et la mise en ligne d'œuvres culturelles afin de les rendre plus accessibles aux citoyens européens et plus faciles à utiliser à des fins récréatives, professionnelles et pédagogiques. Le financement servira à encourager les organismes publics à réaliser l'objectif visant à dynamiser les marchés de contenus par la mise à disposition transparente, efficace et non discriminatoire des informations qu'ils possèdent.

La stratégie numérique pour l'Europe fixe également un objectif politique visant à intégrer l'enseignement à distance dans les politiques nationales afin de moderniser l'éducation et la formation.

Contenu numérique européen: qualité, accès, utilisation, exploitation, eContentplus. Programme 2005-2008

2004/0025(COD) - 09/03/2005 - Acte final

OBJECTIF : créer de meilleures conditions d'accès et d'utilisation du contenu numérique et des conditions permettant d'accroître le rendement économique de services fondés sur l'accès au contenu numérique et son utilisation/sa réutilisation par le biais d'une contribution importante à la stratégie « *e*Europe ».

ACTE LÉGISLATIF : Décision 456/2005/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un programme communautaire pluriannuel visant à rendre le contenu numérique européen plus accessible, plus utilisable et plus exploitable « *e*Content*plus* ».

CONTENU : les objectifs généraux du programme *e*Contentplus sont de rendre le contenu numérique dans la Communauté plus accessible, plus utilisable et plus exploitable en facilitant la création et la diffusion d'informations dans des domaines d'intérêt général au niveau de la Communauté. Il contribuera à la création de meilleures conditions d'accès et de gestion du contenu et des services numériques dans des environnements multilingues et multiculturels. Il élargira les possibilités offertes aux utilisateurs et prendra en charge de nouveaux modes d'interaction avec le contenu numérique enrichi en connaissances, caractéristique essentielle pour rendre les contenus plus dynamiques et les adapter à des contextes particuliers (apprentissage, culture, personnes ayant des besoins particuliers, etc.).

Trois lignes d'action sont prévues:

- faciliter au niveau communautaire l'accès au contenu numérique, son utilisation et son exploitation (40-50%) ;

- faciliter l'amélioration de la qualité et renforcer les meilleures pratiques en ce qui concerne le contenu numérique dans les relations entre les fournisseurs de contenu et les utilisateurs, et d'un secteur à l'autre (45-55%) ;

- renforcer la coopération entre les acteurs du secteur du contenu numérique ainsi que la sensibilisation (8-12%).

Les activités à mener dans le cadre de ces lignes d'action ont pour domaines cibles les informations du secteur public, les données spatiales et le contenu éducatif, culturel et scientifique.

Au plus tard à la mi-2006, la Commission soumettra un rapport sur la mise en œuvre des lignes d'action.

La décision prévoit une enveloppe financière de 149 mios EUR pour la période 2005-2008. dont 55,6 mios EUR sont prévus pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006.

Contenu numérique européen: qualité, accès, utilisation, exploitation, eContentplus. Programme 2005-2008

2004/0025(COD) - 13/02/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir un programme communautaire pluriannuel visant à rendre le contenu numérique européen plus accessible, plus utilisable et plus exploitable (eContentPlus). ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil. CONTENU : la présente proposition vise à donner suite au programme eContent qui a débuté en janvier 2001 pour une période de 4 ans. Les objectifs de la nouvelle proposition de programme "eContentplus" (2005-2008) sont de rendre le contenu numérique européen plus accessible, plus utilisable et plus exploitable en facilitant la création et la diffusion d'informations et de connaissances - dans des domaines d'intérêt général- au niveau de l'Union. La proposition tient dûment compte des réalisations du programme actuel ainsi que de l'évolution des technologies, des marchés et de l'environnement législatif et des autres changements d'orientation qui sont susceptibles de se produire. Le nouveau programme contribuera à la création de meilleures conditions d'accès et de gestion du contenu et des services numériques dans des environnements multilingues et multiculturels. Il élargira les possibilités offertes aux utilisateurs et prendra en charge de nouveaux modes d'interaction avec le contenu numérique enrichi en connaissances, caractéristique essentielle pour rendre les contenus plus dynamiques et les adapter à des contextes particuliers (apprentissage, culture, etc). Le programme ouvrira la voie à un cadre structuré de contenu numérique de qualité en Europe - l'espace européen du contenu numérique - en facilitant le transfert d'expérience et de meilleures pratiques ainsi que la fertilisation croisée entre les secteurs du contenu, les fournisseurs de contenu et les utilisateurs. Trois séries de mesures sont prévues: - faciliter l'accès au contenu numérique, son utilisation et son exploitation (45%); - améliorer la qualité et favoriser les meilleures pratiques en ce qui concerne le contenu numérique: (60%); - renforcer la coopération et la sensibilisation: (10%). IMPLICATIONS FINANCIERES : - lignes budgétaires : 09 03 02 et 09 01 04 02 - période d'application: du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008. - enveloppe totale de l'action : 163 mios EUR en crédits d'engagement (27,500 pour 2005); (28,100 pour 2006); (45,300 pour 2007); (62,100 pour 2008).